

République Islamique de Mauritanie



شرف- أخوة- عدالة  
Honneur- fraternité- Justice

# La Mauritanie face au défi terroriste

---

## De la Stratégie Nationale de Lutte contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Avril 2012

## Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Introduction .....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>Chapitre I : De l'environnement géostratégique .....</b>   | <b>4</b>  |
| Le pays et les facteurs d'insécurité dans les États frontaliers.....  | 4         |
| Les conflits armés dans la région et leurs incidences sur la lutte antiterroriste .....                                 | 5         |
| <b>Chapitre II : De la typologie du phénomène du terrorisme en Mauritanie ....</b>                                      | <b>7</b>  |
| Une composante du terrorisme mondial .....  | 7         |
| Une entreprise criminelle implantée dans un sanctuaire sahélien .....   | 9         |
| <b>Chapitre III : Du dispositif national de lutte contre le terrorisme .....</b>  | <b>13</b> |
| <b>Des fondements juridiques : Renforcer la prévention et la répression.....</b>  | <b>13</b> |
| Le terrorisme au sens de la juridiction nationale.....  | 13        |
| Un droit spécialisé fondé sur des instruments de coopération et sur un corpus juridique à usage interne.....            | 15        |
| <b>Les forces de défense et de sécurité au cœur de la stratégie de lutte antiterroriste .....</b>                       | <b>16</b> |
| Le renseignement, première ligne de défense antiterroriste.....   | 16        |
| Une nouvelle doctrine d'emploi des forces armées et de sécurité pour une meilleure synergie dans l'action.....          | 17        |
| <b>Privilégier une approche politique .....</b>   | <b>20</b> |
| Consolider un État de droit avec une diplomatie tournée vers la solution des crises .....                               | 20        |
| L'adhésion consciente et active des citoyens, un enjeu essentiel pour éradiquer le terrorisme. ....                     | 22        |
| Un outil de vision stratégique.....   | 25        |
| <b>Conclusion.....</b>  | <b>27</b> |
| <b>Annexe I : Des repères événementiels.....</b>  | <b>28</b> |
| <b>Annexe II : Glossaire.....</b>   | <b>30</b> |
| <b>Annexe III : Conventions et Traités liés à la lutte contre le terrorisme auxquels la Mauritanie fait partie.....</b> | <b>31</b> |

## Introduction

A l'instar de la communauté internationale, la Mauritanie fait face depuis la fin du siècle dernier à des défis sécuritaires dont le terrorisme constitue l'un des aspects les plus saillants. En effet, à la faveur de la fin de la Guerre froide et de la bipolarisation du monde, et en concomitance avec une mutation profonde des repères stratégiques conventionnels d'antan, les menaces dites « asymétriques » se sont accentuées et internationalisées, grâce notamment à l'effet multiplicateur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Depuis, l'explosion d'internet et des supports de la révolution numérique aidant, les ramifications du terrorisme et du crime organisé, dans un monde globalisé, n'épargnent plus aucune région.

Dans la zone du Sahel, elles font que la problématique de la sécurité et du développement constitue l'un des défis majeurs auxquels cette région fait face du fait de ses caractéristiques géopolitiques plutôt précaires. Avec ses conflits armés, ses perturbations écologiques (sécheresses à répétition), ses problèmes de sous-développement, la faiblesse de ses structures étatiques et ses corollaires en termes de vulnérabilité aux menaces...cette zone est, en effet, exposée à l'insécurité.

Dans ce contexte mouvant, d'instabilité régionale et mondiale, de perturbation et d'incertitude, la Mauritanie s'est trouvée confrontée au phénomène du terrorisme transnational. Face à la gravité des enjeux que cela implique, les autorités nationales ont pris toute la mesure de la menace, en s'engageant résolument à relever les défis qui pèsent sur la sécurité du pays. C'est ainsi qu'une large réflexion, impliquant de nombreux secteurs de l'État et de la société civile, a été conduite, depuis 2008, en vue de définir les contours des politiques à mener pour lutter efficacement contre le terrorisme et les menaces y afférentes sous toutes leurs formes.

La démarche s'est traduite par l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. La présente ébauche en est la quintessence. Elle y est présentée à travers les aspects essentiels suivants, tout en soulignant son caractère multidimensionnel, pluridisciplinaire et évolutif:

- Une description de l'environnement géostratégique et sa grande influence, comme source d'insécurité en Mauritanie
- La typologie du phénomène du terrorisme en Mauritanie, ses caractéristiques générales et ses spécificités, ainsi que ses imbrications avec d'autres formes de crime organisé susceptibles de toucher le pays
- Une présentation du dispositif national de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, ses axes et outils généraux, ainsi que les principes qui président à leur mise en œuvre.

## Chapitre I : De l'environnement géostratégique

La Mauritanie se trouve dans un contexte géostratégique qui constitue de fait une source d'inquiétude en matière de sécurité. Ses soucis se justifient par sa position au sein d'une zone susceptible de développer des facteurs d'insécurité endogènes, et par les risques inhérents aux conflits armés dans la région sahélo-saharienne.

### *Le pays et les facteurs d'insécurité dans les États frontaliers*

Située sur la côte ouest africaine, à la charnière du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne, la Mauritanie couvre une superficie de plus d'un million de kilomètres carrés pour une population d'un peu plus de trois millions d'habitants. Elle compte près de 5800 km de frontières à surveiller dont 750 km environ de façade maritime sur l'océan atlantique et plus de 5000 km de frontières terrestres, pour la plupart aisément franchissables. Elle dispose de ressources naturelles relativement importantes : fer, or, cuivre, pétrole, phosphate, élevage, un grand potentiel halieutique... mais elle fait encore partie des pays les moins avancés (PMA).

Elle est entourée au nord, au sud et à l'est par des États ayant des niveaux de développement variables et connaissant des situations sécuritaires qui l'impactent plus ou moins fortement.

Au nord, avec plus de 2000 km de frontières maghrébines, dont 470 km environ avec l'Algérie et plus 1550 avec le Sahara Occidental, la Mauritanie appartient à l'ensemble maghrébin organisé au sein de l'UMA (Union du Maghreb Arabe). Ses partenaires au sein de ce grand espace commun ont cependant des niveaux de vie plus élevés. Ils sont en proie à un activisme intégriste qui s'est développé d'abord dans les centres urbains à partir des années 90, avant de sévir et de s'installer aujourd'hui dans les espaces désertiques frontaliers. Il en découle une menace terroriste transfrontalière aggravée par d'autres facteurs déstabilisateurs et « crisogènes » que la Mauritanie partage également avec ses voisins du sud et de l'est.

Au sud et à l'est, l'analyse des facteurs d'insécurité concerne des pays moins nantis comme le Sénégal et le Mali avec qui la Mauritanie a plus de 3000 km de frontière communes, ainsi que d'autres pays de l'Afrique subsaharienne. L'ensemble de ces pays se caractérise par des niveaux de vie relativement bas, des taux de chômage élevés, une forte explosion démographique accompagnée d'une tradition migratoire manifeste chez les jeunes vers les pays du Nord en passant par la Mauritanie, qui est également une destination en tant que telle.

Ce contexte socioéconomique difficile crée un champ favorable au développement des idées extrémistes et de la criminalité transnationale. Les risques de violence et de menaces que cela implique sont démultipliés par les situations de crises ou de conflits armés qui frappent la région.

### ***Les conflits armés dans la région et leurs incidences sur la lutte antiterroriste***

Même si les probabilités de conflits armés interétatiques dans la région, n'ont jamais été aussi faibles, il n'en demeure pas moins que sur chacun des pays frontaliers de la Mauritanie, pèse une menace permanente de conflit armé, latent ou ouvert: Sahara Occidental (en Algérie et au Maroc); Casamance (au Sénégal); rébellion touarègue (au Mali).

Ce dernier conflit est certainement aujourd'hui celui qui, à cause de ses développements récents, a potentiellement le plus d'incidence sur la sous-région et sur la Mauritanie<sup>1</sup>, en termes de menace terroriste.

En effet, ce conflit connaît aujourd'hui une recrudescence sans précédent. Il a engendré une crise particulièrement grave. La soudaineté de son évolution, son intensité et ses répercussions politiques dangereuses sont révélatrices de l'instabilité qui affecte cette partie de la région sahélo-saharienne. Des mouvances « Djihadistes » et d'autres groupes armés tenteront par tous les moyens d'en tirer profit. Ils exploiteront la situation chaotique qui prévaut dans le pays pour se renforcer, pour s'implanter durablement dans le nord du Mali et pour, éventuellement, élargir le rayon d'action de certains parmi eux au-delà du Mali.

Dans ces conditions, les risques de jonction, et/ ou de conflictualité, ne sont jamais à exclure entre ces groupes divers, aux mobiles différents. Il s'agit d'acteurs hétérogènes, ayant des intérêts distincts et parfois antagonistes. En plus de l'émergence de seigneurs de guerre, susceptibles d'apparaître à la faveur de ce conflit et aux conséquences de celui de la Libye; et en plus des bandes de trafiquants toujours actives dans la région, ou d'autres auteurs de crimes organisés; deux autres mouvances devraient avoir les principaux rôles dans ces jeux d'alliance ou de concurrence. Il s'agit :

- des mouvements rebelles qui revendiquent « l'indépendance, la libération ou la démocratie » pour une partie bien déterminée du territoire malien, Azawad, et qui sont en quête de légitimité et de reconnaissance dans la région et au sein de la communauté internationale;

- des groupes intégristes et extrémistes, qui prônent « un retour à l'islam originel (salafisme) à travers le djihad », pour imposer, par les armes, leur vision déformée et archaïque de la religion dans tous le Mali et même au-delà, qui défient les pays de la

---

<sup>1</sup>Au sujet des incidences directes de ce conflit sur la menace terroriste dans le pays, des éléments d'explication supplémentaires sont développés dans la deuxième partie du chapitre II.

région ainsi que la communauté internationale, et qui présentent ainsi des menaces potentielles pour la sécurité des pays frontaliers et de la région

Malgré des « discours idéologiques et politiques rassembleurs » dominants, développés en apparence par chacune des deux mouvances, l'hétérogénéité ne doit pas pour autant être perdue de vue comme étant l'une de leurs caractéristiques essentielles.

Certes, cette grille d'analyse pourrait sans doute être sujette à controverses. Cependant, son hypothèse de base à propos des liens complexes et instables entre les groupes armés au Mali doit faire l'objet d'une attention et d'une vigilance sans relâche. Ces rapports doivent être observés et analysés au travers des fluctuations des rapports de force au sein de ces groupes, au travers des contradictions et des incertitudes qui les entourent suivant leur évolution selon les contextes.

Au stade actuel de la crise malienne, les mobiles et signes de rapprochement entre ces tendances pourraient parfois sembler primer ; mais l'entente risque souvent d'être de courte durée. Car, la pérennité des coalitions reste aléatoire, en raison du caractère très changeant et parfois atypique des alliances entre ces différents types d'acteurs et parfois au sein du même groupe. Cependant, quels que soient leurs manques d'homogénéité ou leurs visions stratégiques, certains de ces groupes et mouvements pourraient avoir des soucis d'ordre tactique et conjoncturel, les conduisant à nouer des pactes, parfois contre nature, au gré des circonstances. Ils pourront par exemple y être amenés en vue de surmonter des risques circonstanciels inhérents aux conditions précaires de survie et de sécurité dans lesquelles ils opèrent généralement.

Aux conflits armés dans les pays frontaliers et leurs incidences sur la sécurité régionale, s'ajoutent les conséquences graves de la crise libyenne. Ce conflit a engendré la fuite de nombreux ex-combattants vers des régions sahélienne, dont le nord du Mali. Ils s'y sont éparpillés, ou retirés en groupes emportant avec eux armes et matériels. Par la même occasion, la région connaît une dissémination à une très large échelle d'importantes quantités d'armements en provenance de la Libye, mais aussi des garnisons de l'armée malienne. Ces arsenaux sont tombés aux mains de rebelles, de terroristes, de narcotrafiquants et de criminels de tous bords. Leur circulation est facilitée et/ou organisée par les réseaux de contrebande et de criminalité transfrontalière qui s'activent depuis quelques années dans cette région, en se livrant à toute sorte de trafic. Aussi, ces réseaux et les bandes terroristes pourraient-ils chercher à recruter parmi les ex-combattants issus de la crise libyenne. Ainsi, de nouveaux groupes armés, « djihadistes », rebelles, ou autres, devraient-ils, sans doute, se constituer dans le Sahel, comme le démontre la crise malienne.

Dans cet espace régional sahélien, caractérisé par la multiplication des facteurs d'insécurité, la menace terroriste en Mauritanie est d'abord exogène. Elle trouve pour l'essentiel son explication dans l'environnement géostratégique qui entoure le pays : il participe de la définition de sa typologie.

## Chapitre II : De la typologie du phénomène du terrorisme en Mauritanie

La hiérarchisation et la catégorisation des menaces auxquelles le pays fait face, découlent de l'étude du contexte géostratégique mondial et régional, mais aussi des opérations et incidents<sup>2</sup> graves qui ont visé la Nation durant la dernière décennie. Il en résulte que le terrorisme constitue la première source d'inquiétude.

En Mauritanie, de par sa typologie, cette menace complexe est à la fois mondiale et spécifique.

### *Une composante du terrorisme mondial*

Le terrorisme qui frappe le Sahel s'inscrit dans le registre du terrorisme mondial. Il tire son universalisme de ses caractéristiques générales relatives au discours politique, aux modes opératoires, aux techniques de communication et à la dimension internationale du label.

**a. *Un discours islamiste, radical et violent.*** Le discours véhiculé par les bandes armées islamistes qui menacent le pays est à la fois violent et internationaliste.

Ses objectifs déclarés consistent globalement à « combattre les mécréants et croisés occidentaux et leurs complices et valets, les impies et apostats dans les pays arabes et musulmans ; appliquer la charia de manière rigoriste étant la finalité ». Il s'agit là de thématiques classiques prônant l'intolérance, la haine et la violence, à une échelle internationale, comme on en rencontre dans toutes les rhétoriques des mouvements « djihadistes » à travers le monde.

La gravité du discours réside dans l'emploi de l'islam comme source et masque idéologique pour couvrir les activités terroristes. Ses auteurs essayent d'en tirer deux bénéfices politiques :

- d'abord, par ce discours, ils visent à renforcer leur attrait auprès de jeunes musulmans tournés vers le militantisme à caractère religieux ;
- ensuite, ils espèrent qu'il leur permette d'afficher un niveau de consensus idéologique et politique suffisant pour dissimuler des divergences internes à la mouvance.

**b. *Des modes opératoires inspirés du terrorisme mondial.*** Les types d'actions les plus fréquents dans les régions infestées par ce fléau (Iraq, Afghanistan, Pakistan...) sont mis en œuvre en Mauritanie, suivant l'évolution du rapport de force.

---

<sup>2</sup> L'annexe I en inventorie les principaux avec leurs descriptions sommaires.

Au début, alors que le pays n'y était pas encore suffisamment préparé, les terroristes, profitant de l'effet de surprise, prenaient l'initiative d'attaquer directement les forces armées, en utilisant des procédés de combat conventionnels très violents: coups de main (Lemreity) ou embuscades (Ghalawiya, Tourine)<sup>3</sup>.

Dans une seconde étape, acculés à la défensive, ils opteront pour les attentats suicides aux kamikazes et à la voiture piégée, sans toutefois enregistrer de véritables succès sur le plan militaire, malgré les grands sacrifices qu'ils consentirent à chaque fois. Par contre, dans le domaine de prises d'otages, ils ont exécuté quelques enlèvements dont les plus réussis ont été commandités : humanitaires espagnols, couple d'Italiens<sup>4</sup>.

**c. Une utilisation active des nouvelles technologies de l'information et de la communication.** Dans leur entreprise terroriste, les groupes agissant dans notre sous région, utilisent activement les ressources qu'offrent Internet, la télévision par satellite, le téléphone portable, ainsi que les supports numériques dédiés au traitement de l'image, du son et du texte, y compris les techniques de maîtrise de l'information géographique (GPS et imagerie spatiale). Ils les utilisent pour communiquer entre eux, avec leurs familles, pour faire passer des messages de propagande ainsi que dans la planification et la conduite de leurs actions. Ils ont leurs propres sites<sup>5</sup>. Les actions menées contre la Mauritanie y sont régulièrement publiées et envoyées à d'autres sites d'information. Puis, certaines d'entre elles, notamment celles concernant les prises d'otages, sont largement relayées par de grandes chaînes internationales, arabes et occidentales, comme Al Jazeera, France 24 ou CNN...

Mais le web sert surtout de vecteur de formation à distance et de propagande pour AQMI (Al-Qaïda au Maghreb Islamique) et les autres groupes terroristes. Ils s'en servent pour augmenter leurs capacités de nuisance : améliorer leur savoir-faire technique et opérationnel, recruter de nouveaux membres ou embrigader des candidats au « martyr ». AQMI, en particulier, y diffuse toute une littérature extrémiste incitant à la violence, sous forme de livres, de conférences, de séminaires « djihadistes », de films vidéo... Son organe de production audiovisuelle, «Al Andalus » en a la charge. Plusieurs de ces produits communicationnels visent la Mauritanie, ses forces armées<sup>6</sup>, son gouvernement... appellent à les combattre en faisant l'apologie du crime armé et de l'assassinat.

**d. Un label terroriste mondialement connu.** Sur le plan de la symbolique, l'utilisation du label «ALQAIDA» par les bandes terroristes, qui sévissent dans la région, conforte leur dimension internationale. Il donne un retentissement mondial aux actions menées sous la bannière de cette organisation.

Malgré l'implosion d'Al QAIDA, observée depuis la mort de son chef historique Ben Laden, ce label confère à AQMI et à tous les groupes qui orbitent

---

<sup>3</sup> Pour plus d'informations au sujet de ces trois opérations, voir l'annexe I, paragraphes : 2; 6 et 9.

<sup>4</sup> Voir annexe I, paragraphes 11 et 12.

<sup>5</sup> On peut en citer deux, à titre d'exemple : (<http://zuheer17.blogspot.com>) et (<http://al-jahafal.com>).

<sup>6</sup> C'était l'objet d'un livre écrit en arabe et publié en 2010 sur le net sous le titre :

« التبیین والبيان في وجوب محاربة جيش موريتان », titre que l'on peut traduire ainsi : « L'obligation de combattre l'armée mauritanienne à travers arguments et démonstrations dans l'islam ».



autour de la nébuleuse une certaine «légitimité» dans les mouvances islamistes extrémistes. Il facilite l'établissement de pactes entre les mouvements armés « djihadistes ».

S'en réclamer accorde par ailleurs à leurs menaces une certaine crédibilité auprès des payeurs de rançon dans les cas de prises d'otages ; ces prises d'otage dont l'analyse participe de la définition du caractère spécifique du phénomène du terrorisme dans la région du Sahel.

### ***Une entreprise criminelle implantée dans un sanctuaire sahélien***

S'agissant de la spécificité du terrorisme dans la région, elle réside pour l'essentiel dans deux aspects: les sources de financement d'AQMI et son rapport à l'argent, ainsi que sa zone d'implantation et sa particularité par rapport à la Mauritanie.

AQMI présente en effet des caractéristiques, d'ordre financier et géographique, suffisamment distinctives pour parler d'un « cachet particulier » de la menace terroriste en Mauritanie et au Sahel. Sa spécificité est mise en évidence par plusieurs grilles d'analyse qui reposent sur une série d'arguments solides.

***a. Une activité mafieuse à but lucratif, menée sous un habillage islamiste.*** L'aspect financier constitue un élément essentiel de la spécificité du groupe terroriste AQMI, qui, jusqu'à présent, représente la première menace pour la Mauritanie. Dans la réalité, les mobiles mercantilistes semblent de plus en plus prendre le dessus sur les motivations idéologiques et politiques affichées par ce groupe. Sa déclaration d'allégeance à Ben Laden et le changement de son appellation GSPC (Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat) devenu AQMI, en janvier 2007, n'enlèvent rien à ce glissement ; ils contribuent à le masquer d'une certaine manière.

Dans ce rapport subtil à l'argent, l'enlèvement d'occidentaux bien sélectionnés devient un business doublement bénéfique :

- Premièrement, il permet de « maquiller » habilement le mobile matérialiste de l'action terroriste par des revendications subsidiaires à caractère politique : libération de prisonniers, autorisation du port du hijab, retrait des troupes de l'OTAN de l'Afghanistan...

- Deuxièmement, il fournit de manière discrète un soutien financier conséquent, les rançons exigées par les ravisseurs étant comptées en millions d'euros et versées dans le secret le plus total.

De ce fait, les groupes terroristes en font un mode opératoire privilégié dans leur négoce, en choisissant leurs cibles parmi les ressortissants de pays susceptibles de payer.

***b. Des implications dans des trafics transfrontaliers délictueux.*** Pour AQMI, comme pour d'autres groupes nouvellement créés, le trafic transfrontalier est la deuxième source de financement : il vient après les rançons perçues suite aux enlèvements d'Occidentaux.

En effet, les terroristes évoluent dans une région très fréquentée par les trafiquants. Elle leur offre une aubaine pour tirer des profits financiers et matériels de l'ensemble des activités illicites qui s'y déroulent: contrebande, trafic d'armement, trafic de drogue, immigration clandestine...

Le penchant de plus en plus confirmé des responsables d'AQMI pour le gain, la cupidité de certains d'entre eux, ne peuvent que les pousser à s'investir davantage dans ce domaine, en percevant des droits de passage, des primes pour la protection que l'organisation offre aux trafiquants, ou même en se livrant eux-mêmes à certaines formes de trafic, notamment le trafic de cigarettes. Des chefs célèbres du réseau, comme Moktar Bel Moktar, s'y adonneraient totalement. Il est certain, en tout cas, qu'il entretient beaucoup de liens avec les trafiquants et qu'il ne devrait pas être le seul parmi ses collègues terroristes dans ce cas.

*c. Des raisons de dissensions internes et d'apparition de nouveaux groupes « djihadistes ».* L'aspect mafieux de plus en plus affirmé d'AQMI risque d'avoir les répercussions sur l'unité du groupe. À cause de sa course derrière le profit (rançons, trafics illicites, blanchiment d'argent...), il ne devrait pas être à l'abri des divisions et guerres fratricides qui caractérisent les organisations criminelles à caractère économique.

Poussées par des mobiles différents, des dissensions plus ou moins graves devraient surgir en son sein.

Certains membres scrupuleux, sur le plan des principes, pourraient contester la « dérive » de l'organisation et le rapport « immoral » à l'argent qu'elle est entrain de développer au détriment de son objectif politique islamiste « noble ». Pour d'autres, moins idéalistes, les motifs de dissidence pourraient tout simplement s'expliquer par leur mécontentement vis-à-vis du partage des butins où ils se sentiraient lésés.

Dans un cas comme dans l'autre, les rivalités paraissent inévitables. Par conséquent, elles devraient favoriser ou donner lieu à la naissance de nouveaux groupes armés se réclamant de l'Islam dans le Sahel. C'est probablement dans ce registre que l'on doit inscrire et analyser les communiqués du Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) qui est apparu fin 2011<sup>7</sup>.

Et l'on doit s'attendre à l'émergence et/ou au renforcement de groupuscules « djihadistes » dans la région. Car, outre les facteurs de dissension interne, le contexte général de rébellion et d'insécurité dans le nord du Mali y encourage. En effet, AQMI, comme MUJAO, tente de tirer profit du chaos qui s'instaure dans la zone afin de se renforcer. En outre, d'autres groupes armés, auparavant méconnus, prônant « une application stricte de la charia », comme « Ansar Eddine »<sup>8</sup>, semblent, eux-aussi, prendre une part active à la sédition et aux crises, sécuritaire et politique, qui secouent la région de l'Azawad, et le Mali en général. « Ansar Eddine » serait même en passe de devenir le premier groupe armé dans la région, en termes de capacités militaires.

---

<sup>7</sup> MUJAO a revendiqué l'enlèvement de deux espagnols et une italienne kidnappés en octobre 2011 dans la région de Tindouf et l'enlèvement le 20 décembre 2011 d'un gendarme mauritanien à Adel Begrou. Comme il a revendiqué un attentat suicide à la voiture piégée exécuté le 3 mars 2012 à Tamanrasset contre une garnison de la gendarmerie algérienne.

<sup>8</sup> « Ansar Eddine » est une expression arabe qui veut dire littéralement : Partisans de la religion.

*d. Une zone d'implantation à l'extérieur du territoire national.* Un élément d'explication irréfutable de la spécificité du terrorisme en Mauritanie est d'abord d'ordre géographique.

Il réside dans le fait que les groupes qui s'y livrent sont établis hors des frontières du pays. Leurs tentatives d'implantation sur le sol national ont toujours échoué depuis le démantèlement en 2008 d'une « cellule dormante »<sup>9</sup> qui devait constituer le noyau d'un réseau terroriste agissant à partir de la Mauritanie. Dès lors, le pays n'abritant ni bases, ni centres d'entraînement terroristes sur son territoire, c'est à partir de sanctuaire situé dans le nord du Mali qu'opèrent les bandes armées du GSPC, puis d'AQMI, qui s'attaquent à la Nation.

Historiquement, le GSPC est un résidu du GIA algérien. Mais, lui, à la différence de son prédécesseur, installé seulement en Algérie, a pris conscience de l'intérêt stratégique que représente le nord du Mali et s'y est implanté depuis plusieurs années. Sa descendante, AQMI, continue de s'y établir.

Le choix de ce territoire découle de ses caractéristiques favorables pour en faire un sanctuaire terroriste dans les régions désertiques; car il s'agit de zones très vastes, avec de longues frontières poreuses reliant les principaux pays sahélo-sahariens visés par le terrorisme et le crime organisé: Mauritanie, Mali, Algérie, Libye, Niger, Nigéria...

*e. Des facteurs de mobilité et de sécurité avantageux.* Sur le plan opérationnel, l'immensité, la dilution, la porosité et la vulnérabilité des populations sont les principales caractéristiques des zones frontalières où se déploient en permanence les terroristes sahélo-sahariens. Elles présentent des atouts tactiques et stratégiques très intéressants en termes de mobilité et de dissémination des forces sur de très grands espaces. Pour AQMI, comme pour les autres groupes armés, dont le potentiel humain est estimé à quelques centaines de combattants environ, répartis en petits groupes éclatés et très légers, cela offre suffisamment de discrétion et d'efficacité pour faire l'économie de gros volumes de forces, pénibles à réaliser, trop lourds à manœuvrer, indiscrets et difficiles à soutenir sur les plans logistique et administratif.

La grande faiblesse de l'État, son absence dans ces contrées maliennes, ou sa défaite, risquent de faire d'elles des « zones de non droit ». Profitant du fait qu'elles échappent souvent au contrôle de l'autorité publique, de nouveaux groupes « djihadistes » pourraient les occuper ou s'y installer comme le fait déjà AQMI, qui en use à sa guise depuis quelques années. L'ensemble de ces bandes armées trouvent dans cette espèce de « no man's land » des refuges adéquats, des sites pour leurs bases d'entraînement et pour le stockage et l'enfouissement de réserves logistiques.

En particulier, AQMI, prenant de l'avance historique, s'est toujours employée à gagner la sympathie et le soutien des populations abandonnées à elles-mêmes dans ces milieux désertiques austères. Mais, aujourd'hui, l'organisation doit être concurrencée par d'autres groupes armés, extrémistes et criminels, qui comptent, eux aussi, sur ces autochtones pour recruter combattants, sympathisants ou collaborateurs.

Comme AQMI, ils vont les utiliser dans les domaines du renseignement, du blanchiment d'argent et du soutien en général. Et comme toujours, la méthode d'approche à l'égard des populations reste quasiment la même pour avoir des

---

<sup>9</sup> Voir annexe I, paragraphe: 8.

complicités en leur sein. : en plus d'une propagande active, elle consiste à affaiblir ou vaincre l'État malien afin de lui ôter toute crédibilité et montrer qu'il est un « État failli », à apporter un minimum d'aide et de soutien matériel et financier aux populations, à nouer des alliances par l'établissement de mariages à l'intérieur des tribus locales et par l'exploitation des liens familiaux, généalogiques ou ethniques et, le cas échéant, à user de moyens coercitifs : intimidation, contrainte, représailles.

### **Chapitre III : Du dispositif national de lutte contre le terrorisme**

L'approche mauritanienne inscrit la lutte contre le terrorisme dans le cadre d'une vision globale où les facteurs de sécurité et ceux du développement national sont étroitement liés et interdépendants. Car il s'agit de parer aux risques ou menaces susceptibles de porter atteinte à la vie et aux intérêts de la Nation.

Pour traduire cet objectif général dans les faits, le dispositif est « schématiquement » bâti autour de piliers de trois ordres : juridique, sécuritaire et politique. Le premier axe concerne l'élaboration d'un arsenal juridique spécialisé ; le second met en œuvre des forces de défense et de sécurité en adaptation constante ; le troisième privilégie l'approche politique comme élément fondateur de la solution de la problématique du terrorisme.

#### ***Des fondements juridiques : Renforcer la prévention et la répression***

Sur le plan juridique, il est essentiel de mettre en relief deux lois spécialisées dans la lutte contre le terroriste et son financement, car elles constituent les pièces maîtresses dans l'arsenal national. Pour autant, le droit international en la matière et l'ensemble du corpus juridique ne seront pas négligés, le caractère spécialisé du régime pénal appliqué au terrorisme étant la finalité de la démonstration.

#### **Le terrorisme au sens de la juridiction nationale**

La pierre angulaire dans le dispositif est la loi relative à la lutte anti terroriste<sup>10</sup>. Elle stipule que « le terrorisme prône la violence et la haine (...) menace la stabilité de l'Etat et des institutions, la sécurité des personnes et des biens, et représente un danger pour les intérêts vitaux de la nation »<sup>11</sup>. Elle reprend à son compte l'objectif général énoncé précédemment<sup>12</sup>. Pour l'atteindre, des instruments opératoires antiterroristes y sont définis pour renforcer la prévention et la répression.

Ainsi, peut-on augurer l'efficacité de l'ensemble du système juridique à travers une simple étude de cette loi qui se caractérise par :

---

<sup>10</sup> Loi n° 2010-035 du 21 juillet 2010 qui abroge et remplace la loi n°2005-047 du 26/07/2005.

<sup>11</sup> Art1, alinéa 1.

<sup>12</sup> Art 1, alinéa 2 et 3.

- a) Son exhaustivité à travers la description de plus de 20 types d'infractions terroristes au sens de cette loi<sup>13</sup>, couvrant la totalité de l'éventail d'actes, formes ou mobiles terroristes, observés dans le monde. Cependant, cette énumération ne doit pas empêcher l'adaptabilité de la loi ou son interprétation pour prendre en compte la répression de formes de terrorisme non citées explicitement ou citées de manière risquant de prêter à l'équivoque.
- b) L'alourdissement des peines encourues dans les cas des infractions décrites<sup>14</sup>.
- c) L'imprescriptibilité de l'action publique face aux infractions terroristes<sup>15</sup>.
- d) Une définition de règles de procédure plus souples que pour les infractions de droit commun: allongement de la durée de garde à vue<sup>16</sup>; élargissement du champ des moyens d'investigation: écoutes téléphoniques ou surveillance de messages électroniques<sup>17</sup>, perquisitions<sup>18</sup>; protection des témoins...
- e) La centralisation à Nouakchott de la lutte antiterroriste ainsi que la spécialisation des magistrats qui en ont la charge à travers trois pôles: un pôle de magistrats du parquet, un pôle de juges d'instruction, et la Cour Criminelle de Nouakchott<sup>19</sup>.
- f) La prise en compte de la dimension mondiale de la lutte antiterroriste en engageant l'Etat à « contribuer à l'effort de la communauté internationale dans le cadre des conventions internationales, régionales et bilatérales régulièrement ratifiées par la République Islamique de Mauritanie »<sup>20</sup>.
- g) Le tarissement des ressources du terrorisme sur quasiment tous les plans: humain, matériel, organisationnel et financier.

En matière de tarissement des ressources financières, les dispositions de la loi contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme<sup>21</sup> viennent compléter et renforcer l'arsenal. Bien qu'elle requiert davantage d'harmonisation avec la loi précédente, notamment en matière de peines, elle offre des outils opératoires précieux avec la mise au point d'un mécanisme d'exécution qui lui est propre: la Commission d'Analyse des Informations Financières (CANIF) à laquelle sont consacrés plusieurs chapitres pour définir et fixer ses modalités de fonctionnement de manière relativement détaillée<sup>22</sup>. Egalement, la coopération internationale y est bien présente pour prendre en compte le caractère transnational des crimes financiers liés au terrorisme.

---

<sup>13</sup> Art 2 ; 3 ; 4 ; 5 et 6.

<sup>14</sup> Art 8 ; 9 ; 10 et 11.

<sup>15</sup> Art 35.

<sup>16</sup> Art 23.

<sup>17</sup> Art 26.

<sup>18</sup> Art 27.

<sup>19</sup> Art 20 ; 21 et 22.

<sup>20</sup> Art 1, alinéa 4.

<sup>21</sup> Loi n°2005-048 du 18/07/2005.

<sup>22</sup> Loi n°2005-048 du 18/07/2005, Art 27 à 42.

## **Un droit spécialisé fondé sur des instruments de coopération et sur un corpus juridique à usage interne**

*Des instruments de coopération.* La coopération évoquée précédemment est également renforcée grâce à plusieurs autres instruments. Ils permettent notamment, l'extradition d'auteurs d'infraction<sup>23</sup>, ainsi que l'institutionnalisation de plateformes judiciaires autorisant une coopération entre magistrats mauritaniens et leurs collègues d'autres pays, comme par exemple ceux du Sahel et de la Ligue arabe. Aussi, l'adhésion aux Conventions et Traités internationaux constitue-t-elle un axe essentiel de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et le crime organisé. Comme en témoigne la liste qui est en donnée en annexe III, on peut constater que ceux-ci concernent l'ossature générale du Droit international en la matière. Il s'agit en effet de treize textes dont onze de l'ONU, et deux de l'UA et de la Ligue Arabe. Ils couvrent les principaux aspects stratégiques sensibles exposés ou liés à la menace terroriste, et ayant fait l'objet d'un droit public international: sécurité aérienne, financement du terrorisme, sécurité des diplomates, mercenariat, explosifs...

*Un corpus juridique toujours plus riche.* En plus des lois nationales et textes internationaux susmentionnés, le corpus juridique mauritanien pour la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière s'enrichit en outre de lois réprimant la traite de personnes et le trafic illicite de migrants. Le tout est complété par des décrets d'application en évolution constante. Parmi les sujets dont ils traitent, figurent : le fonctionnement du système judiciaire, les réparations des préjudices, la protection des personnes chargées de la lutte antiterroriste...

*Un régime pénal spécialisé et adapté.* Outre le renforcement des volets préventif et répressif, l'ensemble de l'arsenal juridique a l'avantage de combiner les deux aspects. La frontière entre prévention et répression n'étant pas étanche, il a pour objectif d'empêcher les terroristes de passer à l'action et, le cas échéant, de punir les auteurs d'infractions terroristes, leurs organisateurs et leurs complices. Il ne s'agit pas toutefois d'un droit d'exception. C'est un régime pénal spécialisé et adapté à la nature gravissime du terrorisme. Certes, il réprime sévèrement le crime mais vise également à empêcher des abus ou excès que pourrait engendrer la lutte antiterroriste en général, ou une mauvaise application de ses instruments juridiques par les institutions ou organes qui en ont la charge. Il préserve et défend l'État de droit. Et c'est là que réside sa force.

---

<sup>23</sup> Loi n° 2010-036 du 21 juillet 2010, modifiant et complétant certaines dispositions de l'ordonnance n° 2007-036 du 17 avril 2007, Art 711 à 744.

## ***Les forces de défense et de sécurité au cœur de la stratégie de lutte antiterroriste***

Sur les plans institutionnel et organisationnel, la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale fait appel à une stratégie de moyens qui mobilise beaucoup de ressources variées et diverses suivant les fonctions à remplir. Les forces de défense et de sécurité en constituent la colonne vertébrale. Leurs missions sont centrées autour de trois fonctions : prévention, protection et intervention.

Dans le cas du terrorisme, les trois notions sont étroitement liées, voire confondues. En tout cas, elles requièrent de bonnes capacités d'anticipation qui font appel au déploiement de systèmes de renseignement efficaces, ainsi qu'à une doctrine militaire et sécuritaire où les notions et paramètres de défense nationale et de défense du territoire fusionnent avec ceux de sécurité intérieure.

### **Le renseignement, première ligne de défense antiterroriste.**

Satisfaire les besoins en renseignement est le facteur le plus commun entre les différents intervenants dans la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. Rentabiliser les ressources, les mutualiser et mettre à jour les techniques et procédés en sont les garants.

Dans ce but, des programmes de formation, d'équipement et de réorganisation sont mis en œuvre et développés en permanence pour moderniser les structures nationales de renseignement : les services spécialisés de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN)<sup>24</sup>, la Direction Générale de la Sécurité Extérieure et de la Documentation (DGSED), les Bureaux et unités de renseignement de l'Armée Nationale, de la Gendarmerie Nationale, de la Garde Nationale, de la Douane et du Groupement Général de la Sécurité des Routes (GGSR), ainsi que les organes de coordination. Ces derniers font l'objet d'une attention de plus en plus poussée, notamment sur le plan institutionnel.

La coopération avec les partenaires et pays étrangers constitue un facteur de réussite pour ces programmes. Elle est nécessaire au bon fonctionnement des différents systèmes, ne serait ce que pour partager les informations entre les parties concernées. La Mauritanie cherche à donner régulièrement de nouvelles impulsions à l'échange au niveau bilatéral et à travers les organismes communautaires, car c'est là que se situe la première ligne de défense contre le terrorisme mondial et la criminalité transfrontalière. Son agence chargée du renseignement extérieur, la DGSED, et son équivalente au sein la DGSN, la Direction de la Sûreté de l'Etat (DSE) en ont la charge et y engagent les dispositions nécessaires.

---

<sup>24</sup> La DGSN est la structure organisationnelle centrale de la Police, son instance suprême.



En témoignent les efforts du pays au sein des structures à caractère régional, notamment l'Unité de Fusion et de Liaison (UFL)<sup>25</sup>, le CAERT (Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme) de l'UA. Mais sur un plan plus global, la stratégie nationale antiterroriste a l'ambition de développer un partenariat plus actif dans les instances et forums internationaux. Elle y place beaucoup d'espoirs, et plus spécialement dans les organismes onusiens : le Comité Contre le Terrorisme (CCT), l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD)...

Le renseignement requis dans la lutte anti terroriste est très pointu. Il fait appel aussi bien aux technologies les plus modernes qu'aux sources humaines les plus traditionnelles. C'est ainsi que les communications électroniques et téléphoniques constituent avec l'imagerie numérique et la biométrie un champ privilégié en matière d'investigation. Mais, dans ce domaine, des données récoltées auprès de paysans, de nomades errant dans le désert malien, auprès des personnels des mosquées, imams, muezzins... peuvent être tout aussi importantes, ou même plus fructueuses dans bien des cas. C'est pourquoi le dispositif établi s'attache à assurer la meilleure synergie possible entre les deux aspects : technologique et humain. Il est cependant à perfectionner davantage.

Le concours de la coopération étrangère est indéniablement bénéfique dans ce domaine, notamment pour l'acquisition des technologies modernes et pour la constitution de bases de données et de systèmes d'information automatisés. La législation nationale y offre un cadre juridique adéquat grâce à son arsenal de répression du terrorisme et de son financement. À propos de l'acquisition, de la technologie, mention en est faite de manière assez explicite lorsque la Loi autorise les moyens de renseignement électromagnétique<sup>26</sup>; tandis que la coopération avec les partenaires étrangers découle de « la contribution [de l'État] à l'effort de la communauté internationale dans la lutte contre toutes formes de terrorisme... »<sup>27</sup>.

## **Une nouvelle doctrine d'emploi des forces armées et de sécurité pour une meilleure synergie dans l'action**

Les rôles des forces de défense et de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale sont définis par des lois organiques, ce qui leur donne une grande force juridique. Ils continuent cependant de faire l'objet de refonte pour les adapter mieux à la nouvelle donne sécuritaire caractérisée par la prédominance et l'évolution rapide des menaces asymétriques et par la nécessité d'un engagement global de l'ensemble des forces pour y faire face, tout en préservant les spécificités des intervenants.

---

<sup>25</sup> L'UFL est créée en 2010, à Alger et regroupe des pays du sahel : Algérie, Burkina-Faso, Lybie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria.

<sup>26</sup> Loi n° 2010- 035 du 21 juillet 2010, Art 26.

<sup>27</sup> Loi n° 2010- 035 du 21 juillet 2010, Art 1, alinéa 3.

S'agissant des forces de sécurité intérieure, la lutte antiterroriste et contre le crime organisé incombe à la police, au terme d'une loi récente portant Statut de la Police Nationale<sup>28</sup>. C'est également l'une des missions principales du GGSR nouvellement créé<sup>29</sup>. Mais, plus généralement, les rôles de ces deux structures comme ceux de la Gendarmerie Nationale, de la Garde Nationale et des Douanes sont de plus en plus consolidés en matière de protection du territoire et des Institutions face à tout risque enfrenant la Loi. Le renforcement vise en premier lieu les risques intentionnels liés aux menaces asymétriques et en particulier, le terrorisme et la criminalité transfrontalière.

Ainsi, des batteries de mesures sont-elles développées pour renforcer les contrôles aux frontières et le suivi des personnes: multiplication de postes de passage obligé pour arriver actuellement à une fréquence d'un poste/100km en moyenne, instauration de zones militaires dans le nord du pays soumises à un régime spécial pour l'accès et le séjour, une plus grande rigueur dans l'attribution des visas, développement de systèmes de sécurisation des documents d'état civil grâce à l'introduction de technologies modernes (comme la biométrie)... En outre, des plans de défense de points sensibles et d'alerte sont établis au niveau régional et départemental, dans les chefs- lieux des wilayas et des Moughattaas<sup>30</sup>. Ils mobilisent l'ensemble des forces de défense et de sécurité de la zone considérée. Leur mise au point et mise en œuvre s'effectuent sous la conduite de l'autorité administrative ou du Commandant d'Armes de la place selon les cas.

Quant aux Forces Armées<sup>31</sup>, elles sont chargées « d'assurer la défense du territoire national, le maintien de l'ordre et le respect des lois »<sup>32</sup>, suivant les termes d'une loi qui remonte à 1960. La lutte antiterroriste en découle de manière implicite, mais elle figure explicitement dans de nouveaux textes juridiques et réglementaires en cours d'élaboration au titre d'un projet de restructuration des Forces Armées actuellement en préparation.

Mais déjà, les notions de « défense du territoire national », de « maintien de l'ordre » et de « respect des lois » énoncées ci haut, sont antinomiques avec les phénomènes du terrorisme et de la criminalité transnationale qui, eux, violent les frontières, déstabilisent l'ordre public et ne reconnaissent pas la Loi. C'est pourquoi, au sens de la loi susmentionnée, les Forces Armées sont en première ligne pour les combattre. Leur engagement est d'autant plus exigé que, dans le contexte géostratégique sahélien, la Mauritanie fait face à une menace terroriste qui prend souvent la forme d'agression (raids ou infiltrations) venant de l'extérieur, comme cela est largement démontré dans le chapitre précédent et à travers les exemples décrits dans l'annexe I.

---

<sup>28</sup> Loi n° 2010-007 du 20/06/10, Art 1, alinéa 2.

<sup>29</sup> Loi n° 2010-032 du 20/07/10

<sup>30</sup> La wilaya est une unité géographique régionale, le pays étant divisé en douze wilayas. Chacune est scindée en départements, nommés Moughataa.

<sup>31</sup> Les Forces Armées se composent de : l'Armée Nationale, la Gendarmerie Nationale et la Garde Nationale.

<sup>32</sup> Loi n°60-189 du 25/11/ 160, Art 1.

Dans la réalité, la restructuration envisagée et évoquée précédemment est déjà effective sur le terrain. Anticipation, réactivité, mobilité, modularité et interopérabilité en sont les principes directeurs. Comme déjà souligné, ils sont à la base d'une nouvelle doctrine militaire et sécuritaire où les notions de défense nationale et de défense du territoire fusionnent avec celles de sécurité intérieure. Elle met en synergie l'ensemble des Forces Armées et des Forces de Sécurité qui, toutes, y participent suivant des concepts d'emploi variables selon les plans d'engagement et les niveaux d'alerte face à la menace terroriste.

S'agissant des Forces Armées, cette doctrine sous-tend la combinaison d'une large gamme de moyens déployés pour surveiller et contrôler les frontières et pour intervenir en cas de besoins. L'effort y est mis sur les forces spéciales terrestres avec un soutien logistique, un commandement et un appui aérien adaptés. Elle permet d'engager : des Groupements Spéciaux d'Intervention (GSI), des Compagnies Spéciales d'Intervention (CSI), des bataillons spéciaux (parachutistes et commandos), une unité de Fusiliers Marins, des Compagnies et patrouilles mobiles de la Gendarmerie Nationale, des Escadrons de la Garde Nationale, des Groupements Temporaires de Soutien (GTR), les nouveaux organes de commandement interarmes, ou interarmées selon les circonstances, créés au niveau central comme régional, que sont les Centres de Planification et de Conduite Opérationnelle (CPCO), des aéronefs de reconnaissance et d'appui au sol...

Il s'agit d'architecture en montée en puissance, sans cesse adaptée au contexte tactique, plus réactive et répondant mieux aux défis de la lutte antiterroriste.

De par sa souplesse d'emploi et l'interopérabilité de ses composantes, cette architecture a vocation à travailler en partenariat avec des forces alliées dans un cadre multinational ou bilatéral. Les efforts et actions de coopération que le pays développe en matière de défense et de sécurité vont dans ce sens. C'est le cas notamment des actions menées avec les pays voisins : opérations conjointes avec le Mali pour traquer AQMI<sup>33</sup>, patrouilles mixtes le long du fleuve avec le Sénégal, protocole de Tamanrasset<sup>34</sup>... S'inscrivent également dans le même ordre d'idées les efforts de recherche pour une meilleure interopérabilité en termes de matériel, de procédures opérationnelles et de doctrines, qui font l'objet de programmes de coopération conduits dans un cadre multilatéral ou bilatéral avec d'autres alliés et amis : le Dialogue Méditerranéen animé par l'OTAN, « l'Espace 5+5 », l'UE, les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni...

Il s'agit là d'un domaine stratégique hautement prometteur en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. En effet, la coopération, grâce à ses domaines et modes variés, offre des opportunités très intéressantes que l'on doit explorer et exploiter davantage pour soutenir et appuyer l'engagement résolu du pays pour relever ces défis. Cela est d'autant plus indiqué que, dans leur totalité, nos

---

<sup>33</sup> Voir annexe I, paragraphes 16 et 19.

<sup>34</sup> Il s'agit d'un Protocole d'Accord Cadre en matière de coopération militaire dans le domaine opérationnel incluant l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger. Signé le 13/08/09, il prévoit un Etat Major Opérationnel Conjoint (CEMOC) incluant les pays signataires, Etat Major créé et installé aussitôt après à Tamanrasset.

partenaires, pays comme organisations régionales ou internationales, partagent globalement les mêmes soucis sécuritaires que nous. Cette réciprocité des intérêts, en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière appelle la Mauritanie à fonder des relations de coopération active, ne se limitant pas à de l'assistance militaire ou sécuritaire, mais reposant sur un partenariat de défense et de sécurité mutuellement avantageux.

### ***Privilégier une approche politique***

Au-delà des aspects juridiques et sécuritaires développés dans les paragraphes précédents, privilégier la dimension politique découle de l'ambition qui anime la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale.

Mettant la sécurité au service du développement, elle vise à consolider l'État de droit et son rôle dans l'instauration de la paix et de la sécurité à une échelle extranationale, à acquérir l'adhésion des citoyens suivant une approche pédagogique adaptée et à mettre en place un outil stratégique d'aide à la décision.

### **Consolider un État de droit avec une diplomatie tournée vers la solution des crises**

Pour la Mauritanie, comme pour toutes les nations éprises de démocratie et de paix, lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale s'inscrit dans une logique de développement et de consolidation de l'État de droit et son rayonnement dans le monde. La démarche se fixe des objectifs généraux centrés sur la protection de la vie et des intérêts de la Nation, sur des axes d'effort visant à apporter des réponses aux préoccupations essentielles des citoyens sur le plan politique et socioéconomique, ainsi qu'une implication active de la diplomatie nationale dans la recherche de solutions aux questions, à caractère régional ou international, qui ont des répercussions sur la lutte antiterroriste.

***a. Des objectifs généraux :*** Dans le cadre du concept de sécurité globale, la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale vise à contribuer dans de larges proportions à réaliser des objectifs majeurs à trois dimensions : nationale, transnationale et pluridisciplinaire.

- Leur première finalité étant de défendre le territoire et la population, sa portée est d'abord nationale.

- La deuxième a une dimension régionale et internationale. Elle vise à assurer le rayonnement et la contribution de la Mauritanie à la sécurité dans le Sahel, au Maghreb, en Afrique et dans le monde.

- La troisième finalité transcende l'espace géographique ; elle vise à défendre et consolider les valeurs du pacte moral, politique, économique et culturel qui lie tous les

citoyens à l'État : le bon fonctionnement des institutions, l'islam, la démocratie, la tolérance, la prospérité, les investissements ...

*b. Des réponses aux soucis politiques et socioéconomiques des citoyens :* Les facteurs de sous développement, d'injustice, d'exclusion, d'oppression... créent un terreau propice à la dérive et à l'insécurité dans lequel l'extrémisme germe assez facilement. Ce qui hypothèque gravement les objectifs susmentionnés. C'est pourquoi la Mauritanie fait du combat contre la pauvreté et pour l'emploi des jeunes, sa première priorité. Assoir la démocratie sociale, ériger les règles de bonne gouvernance en système de gestion, garantir les espaces nécessaires pour l'exercice de la liberté d'expression et d'organisation, instaurer la justice, vont dans le même sens. Les progrès énormes réalisés à l'échelle du pays dans ces domaines, ces dernières années, sont indéniables et méritent d'être consolidés en permanence sur toute l'étendue du territoire national.

C'est pourquoi, au terme de la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, un effort particulier doit être consenti en direction des populations dans les zones les plus reculées. Basé sur le principe de proximité, cet effort est axé sur le développement et le renforcement de trains de mesures visant à procurer au citoyen les services essentiels susceptibles d'être fournis par l'État dans un environnement agropastoral souvent pénible et austère. Ces services concernent notamment et en priorité:

- la sécurité : par la présence de forces de sécurité de proximité pour régler et prévenir litiges, rixes et autres formes d'infractions ou de crimes;
- la santé : par la mise en place de structures et de moyens sanitaires primaires adéquats ;
- l'enseignement : par la construction, l'équipement et l'encadrement d'écoles, de « Mahdras »<sup>35</sup> et d'établissements de formation pour enseigner et encadrer les jeunes en âge de scolarisation, et pour y conduire des campagnes d'alphabétisation et/ou de formation professionnelle au profit d'adultes ;
- les infrastructures : par la construction de barrages, de puits, de pistes, de pare-feux, de fermes d'embouches...
- les services administratifs : par la mobilisation des administrations régionales et départementales au niveau des wilayas et « Moughataas », et par la création de nouveaux centres administratifs en mettant l'effort sur les zones frontalières à l'est du pays...

*c. Une diplomatie active dans l'assèchement des sources du terrorisme:* La dimension mondiale du terrorisme dans la région sahélo saharienne, comme ailleurs, exige son traitement par voie diplomatique. L'approche consiste à assécher ses sources en

---

<sup>35</sup> Les Mahdras sont des écoles traditionnelles d'enseignement islamique et arabe. Elles sont répandues dans le pays et ont une bonne réputation au sein des populations, mais elles échappent traditionnellement au contrôle de l'État.

traitant correctement les questions à caractère régional ou international dont il peut tirer profit, par opportunisme politique ou idéologique.

La question palestinienne et le laxisme de la communauté internationale à ce sujet viennent en tête. Le drame palestinien est en effet très présent dans les rhétoriques avancées par les terroristes « djihadistes » à travers le monde. Ils l'exploitent pour justifier leurs crimes aux yeux des musulmans, des arabes et de l'opinion publique en général. Restaurer le peuple palestinien dans ses droits ne peut que désarmer, sur le plan de la symbolique, ceux qui abusent de cette cause légitime.

Il en est de même de conflits ou crises touchant des populations musulmanes dans d'autres pays ou contrées (Afghanistan, Somalie, Tchétchénie, Philippines, Iraq...). La Mauritanie estime que la résolution de ces conflits contribuerait beaucoup à endiguer le fondamentalisme et l'extrémisme qui se targuent de l'Islam, en le privant d'arguments.

Aussi, la région sahélo saharienne et l'Afrique en général, comme le Moyen-Orient, sont-ils confrontés à des conflits armés dont le terrorisme mondial tire inévitablement profit, en y puisant des avantages potentiels, notamment en termes de logistique et de formation de combattants.

Également, les nombreuses formes ou manifestations d'islamophobie et de racisme que l'on observe en Occident, ou ailleurs, présentent aujourd'hui de sérieux risques, particulièrement favorables au développement de l'extrémisme à caractère religieux. Combattre et éliminer ces mouvances provocatrices fait également partie de toute stratégie antiterroriste. Et la Mauritanie y adhère entièrement.

Assécher les sources et filières du terrorisme et de la criminalité transnationale en matière de recrutement, de financement, d'armement et d'entraînement, passe par le règlement de ces questions : conflits régionaux, conflits locaux, islamophobie... Cela requiert un engagement diplomatique fort. La Mauritanie en fait un axe essentiel de sa stratégie de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. À cette fin, elle tend à développer davantage les circuits de la coopération à tous les niveaux : bilatéral, régional et international, en mettant plus particulièrement beaucoup d'espoirs dans les instances et structures onusiennes.

### **L'adhésion consciente et active des citoyens, un enjeu essentiel pour éradiquer le terrorisme.**

Comme dans tous les risques d'une grande ampleur, faire face au péril terroriste doit mobiliser la Nation.

En Mauritanie, relever ce défi engage aujourd'hui en permanence une bonne partie des forces de défense et de sécurité, des magistrats et des services diplomatiques du pays. Plusieurs autres intervenants y contribuent également. Ils sont dans de larges pans du spectre de la vie nationale: ulémas, hommes politiques, médias, administration publique, cadres du secteur privé, intellectuels...

Malgré leurs nombres et qualités, ils restent toutefois une minorité de « gens éclairés ». Or, combattre le terrorisme n'est pas « une affaire réservée aux élites ».

Bien au contraire ! C'est un devoir civique et patriotique qui incombe à tous, sans distinction aucune.

Amener les citoyens à accomplir ce devoir, a conduit à la mise au point d'une stratégie de communication adaptée. Ciblant en priorité les jeunes générations et les classes moyennes, elle répond à un double objectif : satisfaire les besoins en communication de crise et informer et sensibiliser en permanence les citoyens.

Elle est articulée autour de trois volets :

- d'abord, un message mesuré qui évite à la fois la dramatisation et la banalisation du péril terroriste et de l'extrémisme, en tirant ses arguments de la Loi et des préceptes de l'islam ;
- ensuite, l'engagement actif du ministère en charge des questions islamiques ;
- enfin, l'organisation d'une structure de communication multisectorielle souple.

**a. Teneur du message :** Tous les citoyens doivent œuvrer conformément à l'esprit de la Loi, chacun selon ses dispositions, à contribuer à « *garantir à la société le droit :*

- *à vivre dans la paix, la sécurité et la quiétude, loin de tout ce qui est de nature à porter atteinte à sa stabilité ou à déstabiliser ses institutions ;*
- *à rejeter toute forme de dérive, violence, fanatisme, ségrégation raciale et terrorisme qui menacent la paix et la stabilité de la société »<sup>36</sup>.*

Cette interprétation juridique est une invite au sens patriotique et civique chez les citoyens dans tous les domaines.

Ce message politique doit en outre être épaulé d'arguments forts tirés de l'islam. Car dans un pays musulman à 100%, donc aussi attaché à l'islam que la Mauritanie, gagner la bataille des idées face aux extrémistes constitue un objectif majeur qui passe par la mise en valeur de l'islam. Et comme la meilleure défense c'est l'attaque, il faut attaquer les terroristes sur ce front, en dénonçant l'usage fallacieux qu'ils font de la religion en donnant du coran et du hadith de fausses interprétations pour justifier leurs crimes et dérives, pour déformer la vérité et troubler sa perception par l'opinion publique. Les préceptes de l'islam, en particulier le rite malikite en vigueur dans le pays, connu pour sa tolérance et son respect de la vie et de l'Homme, condamnent en effet le terrorisme et sa nature criminelle. Tel est le message inspiré de la religion que l'on développe en Mauritanie pour répondre à toute propagande contraire, quelle qu'en soit l'origine ou la forme: fondamentalisme, « djihadisme » ou provenant d'autres horizons.

C'est suivant cette logique, qu'il faut dénoncer de la même manière, et avec autant de vigueur, les extrémistes de « l'autre bord », celui de l'islamophobie. Il faut faire échec à leurs tentatives d'instrumentaliser les actes terroristes pour faire figer la civilisation musulmane dans la violence et l'archaïsme, en lui collant des clichés caricaturaux qui remontent souvent à l'ère médiévale. Car, il doit en permanence rester présent à l'esprit, que l'islam n'est pas seulement en parfaite symbiose avec la modernité, mais qu'il a toujours été, et qu'il reste, un facteur déterminant de civilisation universelle, de renaissance, de progrès et de paix, comme en témoigne l'Histoire de l'humanité.

---

<sup>36</sup> Loi n°2010-035 du 21/07/2010, Art 1, alinéa 2.

***b. Le Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel, un acteur***

***privilegié pour s'adresser aux populations ciblées :*** Ce ministère constitue une pièce maîtresse dans la communication mettant en œuvre les ressources de la religion. Sa bonne connaissance du milieu, des mosquées, des « Mahdras » et des élites musulmanes, ulémas, imams et cheikhs, le met en position d'interlocuteur public privilégié pour tout ce qui touche à l'islam.

À ce titre, sa stratégie de communication fait de la lutte antiterroriste sa première priorité. Sa supervision de l'enseignement religieux, les colloques, séminaires, congrès, fatwas... qu'il organise régulièrement, pour combattre le discours fondamentaliste, constituent un axe important du combat contre la culture extrémiste. Le dialogue qu'il a conduit dans ce cadre avec les prisonniers extrémistes a donné l'occasion à une très grande majorité de détenus pour motif de terrorisme de se repentir et de profiter d'amnistie accompagnée de programmes de réinsertion dans la société et la vie active, isolant ainsi un petit noyau de « durs » restés dans les geôles.

Ceux-ci présentent toutefois un risque qui consiste à s'adonner au prosélytisme en milieu carcéral. C'est pourquoi, cet aspect dangereux continue de faire l'objet d'une attention particulière, non pas seulement dans les prisons, mais également dans les mosquées, « Mahdras » et tout lieu de regroupement à caractère plus ou moins religieux, y compris ceux de prédication qui connaissent aujourd'hui une large propagation. Dans ces tribunes, le Ministère déploie, avec celui de la Justice, une politique de suivi et d'orientation religieuse pour éviter à nos jeunes un embrigadement idéologique pouvant les mettre à la merci de recruteurs terroristes, ou les conduisant à des dérives de comportement difficilement prévisibles.

***c. Une architecture interministérielle pour une communication au contenu***

***diversifié :*** Outre le préjudice porté à l'islam, le caractère mafieux et criminel des terroristes qui sévissent au Sahel doit être mis à nu. La Justice, les Forces Armées et de Sécurité fournissent régulièrement des éléments de communication bien ficelés à ce sujet. Leurs services de communication en ont la charge. Ils sont ainsi appelés à faire adhérer les citoyens à la politique de défense contre le terrorisme, en les informant sur son organisation et ses réalisations. Dans ce sens, la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP), l'organe de l'État Major National, joue un rôle essentiel. Néanmoins, une plus grande coordination en matière de communication publique est nécessaire entre les différents acteurs directement impliqués dans la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière.

D'ailleurs, outre les supports de la communication institutionnelle, tous les relais d'opinion (presse privée, presse électronique, réseaux sociaux, monde associatif, notabilités locales, personnalités célèbres...) tiennent une place importante dans ce combat d'idées contre l'extrémisme sous toutes ses formes.

Cet impératif de mettre à contribution l'ensemble des leaders et relais d'opinion a conduit à monter une architecture interministérielle placée sous la conduite du Premier ministre. En son sein, le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement sert de coordinateur, tandis que ceux de la Justice, de la Défense, de l'Intérieur, des Affaires Étrangères et de la Coopération, ainsi que celui des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel partagent, selon les circonstances, les tâches



d'information et d'animation pour éclairer et protéger l'opinion publique contre la désinformation et l'intoxication, et pour immuniser les citoyens contre l'endoctrinement ou l'embrigadement idéologique.

Cette structure permanente reste cependant souple. Selon les besoins, d'autres secteurs, comme par exemple ceux de la Jeunesse, de l'Education...peuvent s'y joindre.

## Un outil de vision stratégique

Il est bien entendu que le dispositif de lutte contre le terrorisme et le crime organisé ne peut pas se limiter à des actions de terrain, sans vision stratégique globale.

Un outil dédié à cette fonction est plus qu'indispensable aujourd'hui, pour plusieurs raisons liées aux incertitudes stratégiques, à la globalisation et aux évolutions rapides des techniques et concepts.

Il s'agit en effet de disposer de capacités de recherche et d'analyse pour relever au moins trois défis majeurs :

**1. Diminuer la marge d'incertitude qui caractérise les questions d'ordre stratégique.** Dans un contexte très mouvant, fortement marqué par la prédominance des menaces asymétriques, définir l'ensemble de paramètres et facteurs qui concourent à l'élaboration d'une politique nationale de défense et de sécurité se heurte à la multiplication des hypothèses, des grilles et pistes d'analyse et, donc, à la complexité des incertitudes stratégiques. Or, il s'agit d'un préalable pour la réussite de la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale.

Satisfaire à cet impératif a conduit à la création depuis octobre 2011, par un décret du Conseil des ministres, de l'Institut Mauritanien d'Etudes Stratégiques (IMES) qui, selon ce même décret, constitue « un outil d'aide à la décision politique dans les domaines de la stabilité, de la défense et de la sécurité [...] ». <sup>37</sup>

**2. Prendre en compte la globalité des questions de défense et de sécurité.** A cause de la mondialisation, la conflictualité devient diffuse ; les frontières s'estompent partout : entre intérêt national et enjeu mondial, entre paix et guerre, entre domaines civils et activités militaires ... C'est dire que la globalité des domaines de défense et de sécurité engendre de nouvelles données qui induisent de nouveaux concepts stratégiques. C'est par exemple : le fait que l'influence économique et culturelle, que les rôles des médias ou de la société civile... peuvent désormais faire jeu égal avec la puissance des armes et parfois mieux... Cela fait aujourd'hui partie intégrante de l'approche stratégique.

Dans ces conditions d'interconnexions thématiques, de mise en réseaux d'une multitude d'acteurs et d'intervenants dans le développement et la sécurité, aussi divers que nombreux, l'IMES devient un impératif pour assumer « une mission de recherche, d'étude, d'analyse [...] sur toutes les questions stratégiques liées aux contextes de la

---

<sup>37</sup> Décret. n° 2011-235 du 18 octobre 2011, Art 1.

globalisation et susceptibles d'avoir un lien avec le processus du développement de la société mauritanienne »<sup>38</sup>.

**3. Disposer d'un outil de veille et de prospective stratégique.** Sous l'effet de la révolution numérique et de l'explosion des NTIC en général, l'évolution est très rapide aujourd'hui dans les domaines de la défense et de la sécurité. Elle exige d'énormes capacités d'anticipation et d'adaptation constante pour accompagner les rythmes de changement qui englobent à la fois : technologies, procédures et doctrines.

Sur ce plan, l'IMES « assure [...] une fonction de veille en anticipant l'évolution [des] questions stratégiques, et en développant des systèmes d'alerte précoce »<sup>39</sup>.

S'agissant des questions de défense et de sécurité, deux grands champs d'activité sont ciblés en priorité par la veille et la prospective afin d'orienter la décision politique. Le premier concerne le domaine des menaces asymétriques. L'étude de l'évolution des modes opératoires des terroristes y tient une place de choix. Le second s'attache au suivi de la recherche et développement (R&D) dans les domaines technologique et industriel. Il vise à apporter les éclairages nécessaires sur l'évolution et les possibilités d'acquisition de matériel ou d'équipements spécialement adaptés à la lutte anti terroriste et contre la criminalité transnationale.

---

<sup>38</sup> Id.

<sup>39</sup> Id.

## Conclusion

La zone sahélo-saharienne située entre le Maghreb et les pays d'Afrique au sud du Sahara est frappée de plein fouet par le terrorisme. La Mauritanie, de par sa position centrale dans cette région, ne peut échapper à cette menace dont les auteurs évoluent au voisinage de ses frontières nord et est.

Ces groupes développent un discours islamiste violent inspiré des mouvances extrémistes mondiales, en particulier ALQAIDA dont ils se réclament. En plus de cela, certains parmi eux, comme AQMI considéré jusqu'à présent comme le groupe le plus menaçant, présentent un caractère mafieux très marqué, du fait de leur penchant affirmé et immodéré pour le gain par des voies criminelles : rançons, trafics, blanchiment d'argent...

Pour faire face à ces bandes armées, la Mauritanie a adopté depuis 2008 un dispositif de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale qui a fait ses preuves. Son principe de base réside dans la recherche constante de synergie entre les intervenants et dans l'adaptation continue des moyens engagés. Il combine aussi bien les aspects juridiques et militaires que politiques et diplomatiques, suivant une vision stratégique globale du phénomène du terrorisme et ses imbrications avec la criminalité transnationale.

Comptant d'abord sur des moyens nationaux, cette stratégie est ouverte à la coopération. Car, le terrorisme, malgré des particularités ou diversités qui le distinguent d'une région à une autre, reste une menace mondiale qui ne peut être éradiquée que grâce à la conjugaison des efforts de la communauté internationale.

## Annexe I : Des repères événementiels

1. En 1994 : Les premiers signes précurseurs du terrorisme dans le pays apparaissent avec le démantèlement d'un groupe salafiste en relation avec des extrémistes étrangers. Certains de ses membres sont arrêtés alors que d'autres ont pu échapper et rejoindre le Soudan et l'Afghanistan.
2. 5 juin 2005 : La petite garnison de Lemreity au nord de Zouerate fut attaquée et investie par un groupement de bandes terroristes fortement armées. Le bilan est très lourd: alors que 7 terroristes furent tués, les assaillants firent 15 victimes et plusieurs blessés et emportèrent armement et matériel avant de se retirer dans le nord du Mali. Ils ne firent pas de prisonniers, préférant laisser les survivants sur place en les chargeant de transmettre un message politique d'intimidation à l'intention de l'Etat et de la Nation. Le GSPC revendique l'opération, menée en guise de représailles, selon lui, à l'arrestation par l'Etat d'islamistes.
3. Janvier 2007 : le GSPC déclare son allégeance à AL QAIDA et devient AQMI.
4. 23 octobre 2007 : Braquage par quatre hommes armés d'une fourgonnette de transport de fonds sur la route menant au port de Nouakchott, les malfaiteurs agissant pour le compte d'AQMI.
5. 24 décembre 2007 : Une tentative de kidnapping de trois touristes Français, à Aleg s'est soldée par l'assassinat des personnes visées, les victimes ayant refusé d'obtempérer et de suivre les ravisseurs. AQMI, était le responsable de l'opération. Les auteurs venaient du nord du Mali où ils se sont retirés aussitôt après l'exécution de leurs forfaits.
6. 27 décembre 2007 : Une patrouille de l'armée se déplaçant dans la région de Ghalawiya tombe dans une embuscade tendue par des éléments d'AQMI venant du Mali. Ils feront 3 victimes avant de se retirer vers le territoire malien.
7. 1<sup>er</sup> février 2008 : Attaque armée contre l'ambassade d'Israël à Nouakchott et contre un restaurant situé à ses environs.
8. 4 avril 2008 : Démantèlement d'une « cellule dormante » au nom de « *Partisans de l'Islam dans le Pays des Almoravides* » qui préparait des attentats contre le pays. Elle fut neutralisée dans un quartier chic de Tevragh Zeina à Nouakchott après un accrochage avec les forces de sécurité. Deux de ses membres furent tués et les autres arrêtés. Ses membres avaient séjourné auparavant dans les camps du GSPC dans le nord du Mali.
9. 14 septembre 2008 : Un détachement terroriste fortement armé attaque par embuscade une patrouille militaire mauritanienne à Tourine au nord de Zouerate, la décimant à moitié. Un terroriste est tué, 12 membres de la patrouille dont un employé civil assassinés et mutilés et leurs corps piégés à l'explosif. Les auteurs provenaient du nord du Mali et ils y sont retournés aussitôt. AQMI revendique l'opération.
10. 23 juin 2009 : Meurtre d'un humanitaire américain, (Christoph Legguet), membre de l'ONG DOULOS par trois hommes cagoulés. AQMI revendique l'opération qui, selon elle, « vise à sanctionner et mettre un terme à la campagne secrète d'évangélisation que menait ce croisé en terre

- musulmane ». Ses assassins furent capturés quelques semaines plus tard au Ksar alors qu'ils préparaient un attentat suicide à la ceinture piégée.
11. 29 novembre 2009 : Enlèvement sur la route de Nouadhibou-Nouakchott de quatre humanitaires espagnols qui sont conduits par leurs ravisseurs dans le nord du Mali. L'enlèvement est exécuté par des trafiquants maliens et sahraouis, AQMI étant le commanditaire pour demander la libération de certains de ses membres prisonniers et, surtout, pour exiger le paiement d'une forte rançon qu'elle finira par obtenir auprès du gouvernement espagnol.
  12. 18 Décembre 2009 : Enlèvement d'un couple d'Italiens à la frontière entre le Mali et la Mauritanie par un trafiquant malien. AQMI revendique l'opération et exige le paiement par l'Italie d'une forte rançon qu'elle finira par obtenir.
  13. 2 janvier 2010 : Neutralisation à Lemzereb, sur la frontière avec le Mali, d'un groupe de trafiquants de drogue, armé et protégé par AQMI. Vingt de ses membres arrêtés, deux tués. La drogue et de l'armement sont saisis. L'opération marque un tournant dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité transfrontalière : désormais la Mauritanie prend l'initiative des opérations.
  14. 22 juillet 2010 : Les forces armées mauritaniennes portent le combat contre AQMI dans ses zones de retranchement dans le territoire malien, en menant sa première action *préemptive*<sup>40</sup>, détruisant un camp Aqmi à 70 km au nord ouest de Hassi Sidi. Sept terroristes tués, un important stock d'armement saisi ou détruit, l'opération ayant bénéficié d'un soutien logistique français.
  15. 25 août 2010 : Un kamikaze d'AQMI est abattu à bord d'un véhicule piégé à l'entrée de la garnison de Nema alors qu'il voulait forcer le passage pour commettre un attentat à l'intérieur de la principale base militaire dans la région du Hodh Charghi.
  16. 17 septembre 2010 : En concertation avec le Mali, les forces armées mauritaniennes mènent une grande opération *préemptive* pour désorganiser et chasser des concentrations d'AQMI dans la région de Hassi Sidi sur le sol malien, d'où elles préparaient une attaque contre la Mauritanie. Les forces aériennes y contribuent.
  17. 7 décembre 2010 : Un détachement des forces spéciales mauritaniennes intercepte une bande de trafiquants au nord de Lemreity venant du Mali et bénéficiant de la protection d'AQMI. Sa cargaison de drogue et ses armes sont saisies et ses membres arrêtés.
  18. 29 janvier et 2 février 2011 : Deux véhicules bourrés d'explosif destinés à commettre de graves attentats à Nouakchott sont neutralisés : un détruit, l'autre récupéré, les membres du commando tués ou arrêtés.
  19. 24 juin 2011 : Des unités d'intervention spéciale mauritaniennes, en coordination avec le Mali, mènent des opérations à l'intérieur du territoire malien, dans la forêt de Waghadou, pour chasser et neutraliser des concentrations de forces AQMI.
  20. 20 décembre 2011 : Enlèvement du gendarme mauritanien, Ely Ould EL MOCTAR, à Adel Begrou. Le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) revendique l'opération. Ses ravisseurs le conduisent dans le nord du Mali d'où ils avaient préparé et conduit l'opération.

---

<sup>40</sup> Dans les doctrines militaires modernes, on entend communément par action **préemptive** une action contre une menace imminente tandis qu'une action **préventive** s'exécute contre une menace qui ne serait que potentielle.

## Annexe II : Glossaire

**AQMI** : Al Qaida au Maghreb Islamique.  
**CAERT** : Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme  
**CANIF** : Commission d'Analyse des Informations Financières.  
**CEMOC** : Etat Major Opérationnel Conjoint  
**CCT** : Comité Contre le Terrorisme.  
**CPCO** : Centre de Planification et de Conduite Opérationnelle.  
**CSI** : Compagnie Spéciale d'Intervention.  
**DCRP** : Direction de la Communication et des Relations Publiques  
**DES** : Direction de la Sûreté de l'Etat.  
**DGSED** : Direction Générale de la Sécurité Extérieure et de la Documentation.  
**DGSN** : Direction Générale de la Sûreté Nationale.  
**GGSR** : Groupement Général de la Sécurité des Routes.  
**GIA** Groupes Islamistes Algériens.  
**GSI** : Groupement Spécial d'Intervention  
**GSPC** : Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat.  
**IMES** : Institut Mauritanien d'Etudes stratégiques.  
**NTIC** : Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication.  
**MUJAO** : Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest.  
**ONUD** : Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime.  
**UA** : Union Africaine.  
**UE** : Union Européenne.  
**UFL** : Unité de Fusion et de Liaison.  
**UMA** : Union du Maghreb Arabe.

### **Annexe III : Conventions et Traités liés à la lutte contre le terrorisme auxquels la Mauritanie fait partie**

1. Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, (1999).
2. Convention de l'OUA pour la prévention de la lutte contre le terrorisme, (1999).
3. Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale complémentaire à la convention de Montréal, (1988).
4. Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de l'aviation civile, (1971).
5. Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, (1997).
6. Convention internationale contre la prise d'otages, 1979).
7. Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires, (1998).
8. Convention arabe contre le terrorisme.
9. Convention des nations unies contre la criminalité transnationale organisée dite convention de Palerme (2005).
10. Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, (1963).
11. Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, (1970).
12. Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuille aux fins de détention, (1991).
13. Convention sur la protection et les infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale y compris les agents diplomatiques, (1973).